



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Première en France : les douaniers de  
Bourg-en-Bresse saisissent 6 tonnes de  
tabacs et les précurseurs d'une usine  
clandestine de cigarettes dans un camion**

Paris, le 22 janvier 2024  
N°1514

**Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique félicite les douaniers de la brigade de Bourg-en-Bresse pour une saisie exceptionnelle portant sur 6 175 kg de tabacs et sur l'ensemble des précurseurs entrant dans la fabrication de cigarettes de contrefaçons.**

Le 8 janvier 2024, à 10 heures 30, des agents de la brigade de Bourg-en-Bresse contrôlent un ensemble routier sur l'aire du Poulet de Bresse sur l'autoroute A/39 sens Sud/Nord. Le véhicule est conduit par une personne née en Moldavie et possédant un passeport roumain.

Le déchargement partiel de cartons contenus dans la remorque laisse apparaître la présence de tubes blancs servant à fabriquer des filtres de cigarette. Les douaniers décident alors de diriger le poids lourd vers une société conventionnée afin de procéder à un contrôle intégral du chargement.

La fouille permet de mettre au jour 65 cartons contenant chacun 95 kg de tabac manufacturé pour un poids total de 6 tonnes 175 kg. Par ailleurs, les précurseurs utilisés dans la fabrication des paquets de cigarettes sont également découverts :

- Une palette de planches d'emballage de paquet de cigarettes reprenant la marque Marlboro Rouge ;
- 120 rouleaux de papier destinés à la confection de l'intérieur des paquets de cigarettes ;
- 116 rouleaux de papier destinés à la confection des cartouches ;
- 324 rouleaux de film plastique destinés à l'emballage des cartouches de cigarettes ;
- 10 rouleaux d'emballage aluminium destinés aux paquets de cigarettes ;
- 25 bidons de colle blanche ;
- 33 cartons contenant au total 742 500 filtres à cigarettes pouvant être découpés.

Enfin, des éléments pouvant être intégrés dans une usine clandestine de fabrication de cigarettes étaient également présents notamment un compresseur et plusieurs moteurs.

Une information judiciaire a été ouverte au tribunal judiciaire de Chalon-sur-Saône. L'enquête est confiée au Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF).

Le ministre a déclaré : « Je félicite les douaniers de Bourg-en-Bresse pour cette constatation en tout point exceptionnelle. C'est la première fois que l'ensemble des éléments entrant dans une ligne de production de cigarettes de contrefaçons est intercepté à la circulation sur le territoire français, du tabac brut aux différents précurseurs entrant dans la fabrication des paquets de cigarettes en passant par certaines pièces composant la machine elle-même. Je remercie l'ensemble des douaniers français pour leur implication dans la mise en œuvre du plan tabac 2023-2025 visant à assécher les trafics de tabacs. »

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- [L'album photos de la saisie](#)
- [Rushs vidéos de la saisie](#)
- [La saisie sur Douane Tv](#)
- [Résultats à mi-parcours du nouveau Plan Tabac pour lutter contre les trafics](#)
- [Dossier de presse plan tabac 2023-2025](#)

*Crédit images : Douane française*

Contact presse :

**Service de presse de la douane :**

Tél : 01 57 53 4103 / 4211 / 4318 / 4718

[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)